



Litige à propos d'une contravention

Par **claudine beaudot**, le **21/07/2010** à **16:19**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre pour non paiement de mes contraventions, je les ai donc payées. Maintenant je reçois une lettre d'huissier me réclamant le paiement de ces contraventions. Je me rends chez l'huissier qui me dit que le trésor public a prélever mon chèque pour les frais et qu'il considère que mes contraventions restent dû. Es-ce normal ? je suis au RMI je n'ai pour le moment aucun revenu étant donné que j'ai un soucis de santé assez grave. Comment puis-je contester que l'on me prenne de l'argent sur des "frais" avant d'utiliser mon paiement pour honorer ma créance ? quitte à payer des frais petit à petit ensuite.....

J'attends votre réponse impatiente de pouvoir me défendre.

Cordialement.

Claudine